



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 À
15H, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 8 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale, Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danièle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe donne pouvoir à **Madame Danielle PENICAUT - Madame Ida CIMOLINO** donne pouvoir à **Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Madame Simone CHALMETON** donne pouvoir à **Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe.**

EXCUSÉE : Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+3 P

Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe est désignée à l'unanimité à **16 voix pour (13+3 P)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°30/2025

**INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

VU la Délibération n°03/2023 du Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Londe les Maure relative à la Délégation du Conseil d'Administration au Président et au Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente :

n° de la décision par délégation	Date	Nature
46/2025	06/06/2025	Prise en charge de factures de restauration scolaire d'un montant de 30,80 € en faveur de Mme M.
47/2025	05/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 150,00€ en faveur de Mme R.
48/2025	05/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 103,10€ en faveur de Mme R.
49/2025	12/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 165,35€ en faveur de Mr B.
50/2025	12/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 150,00€ en faveur de Mme H.
51/2025	12/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 200,00€ en faveur de Mme Z.
52/2025	12/06/2025	Prise en charge de factures de restauration scolaire d'un montant de 69,80 € en faveur de Mme D.
53/2025	12/06/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme R.
54/2025	18/06/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme B.
55/2025	30/06/2025	Aide financière de 200€ en faveur de Mme F.
56/2025	20/06/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme Z.
57/2025	27/06/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme P.
58/2025	27/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 174,00€ en faveur de Mme EO.
59/2025	27/06/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme G.
60/2025	27/06/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 100,00€ en faveur de Mme H.
61/2025	04/07/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr P.
62/2025	04/07/2025	Prise en charge Véolia d'un montant de 100,00€ en faveur de Mr M.
63/2025	11/07/2025	Prise en charge de factures de restauration scolaire d'un montant de 39,60 € en faveur de Mme R.
64/2025	17/07/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme D.
65/2025	23/07/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr G.
66/2025	25/07/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr C.
67/2025	25/07/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mr F.
68/2025	22/08/2025	Secours financier de 135 € en faveur de Mme C.
69/2025	22/08/2025	Prise en charge de frais d'obsèques d'un montant de 500€ de Mme G.
70/2025	29/08/2025	Prise en charge de frais d'obsèques d'un montant de 500€ de Mme G.
71/2025	03/09/2025	Secours financier de 135 € en faveur de Mme R.
72/2025	03/09/2025	Bon alimentaire de 50€ en faveur de Mme P.

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil d'Administration qui ne donne pas lieu à vote.

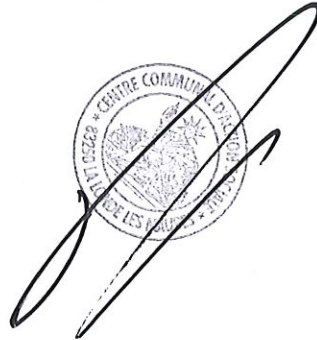
Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



Secrétaire de séance



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet :

www.telerecours.fr